

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNAF  
Caisse nationale des allocations familiales

#### Décision du 29 décembre 2014 portant délégation de signature

NOR : AFSX1430998S

Le directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales,  
Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF);  
Vu le code rural, et notamment son article L. 732-1;  
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles L. 217-3, L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 223-1, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7) et R. 226-1 et suivants;  
Vu le code du travail, et notamment ses articles L. 2323-27 et L. 2323-28;  
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;  
Vu le décret du 5 septembre 2013 portant nomination de M. Daniel Lenoir en qualité de directeur de la Caisse nationale des allocations familiales (JO du 6 septembre 2013);  
Vu la décision du 30 avril 2014 portant règlement d'organisation de la CNAF,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Sylvain COUDON, adjoint à la directrice de la mission information et communication pour signer, dans le cadre de ses fonctions, les pièces suivantes:

- la correspondance courante de la mission information et communication;
- les demandes d'achats de biens ou de service adressées au pôle gestion de la commande publique;
- les validations du service fait ou la réception des biens pour les biens et services livrés;
- les validations des états de frais du personnel;
- les ordres de mission du personnel en métropole pour la mission information et communication.

#### Article 2

Le secrétaire général et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et sur le site Internet « www.caf.fr ».

Fait le 29 décembre 2014.

*Le directeur général,*  
D. LENOIR

*La directrice de la mission  
information et communication,*  
B. DEGRUGILLERS DE LA BROSSE

*L'adjoint à la directrice  
de la mission information et communication,*  
S. COUDON